

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

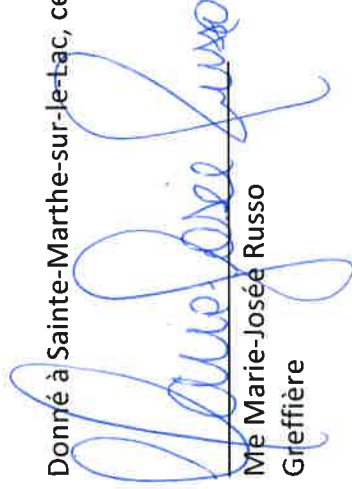
ADOPTION DU BUDGET 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le budget pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que le programme d'investissements 2019-2020-2021 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 17 décembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et le programme d'investissements.

Que le présent avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 8^e jour du mois de décembre 2018.



Me Marie-Josée Russo
Greffière